



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note de la Secrétaire exécutive\*

#### Additif

### Ordre du jour provisoire supplémentaire

## I. Introduction

1. Dans des communications datées des 20, 23 et 24 mai 2011, adressées au secrétariat, l'Algérie, l'Arabie saoudite et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont demandé l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).

2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec le Président, ces questions sont inscrites à l'ordre du jour provisoire supplémentaire ci-dessous en tant que points 10 d), 15 et 16 a).

## II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trente-quatrième session du SBSTA est le suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;

---

\* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison des dates auxquelles les Parties ont soumis les demandes qui y figurent.

- b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.
  5. Mise au point et transfert de technologies.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.
  8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
  9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
    - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
    - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - c) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.
  10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
    - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23);
    - b) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
    - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre;
    - d) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre.
  11. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
  12. Coopération avec d'autres organisations internationales.
  13. Effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la gestion de ces ressources.
  14. Programme de travail relatif à l'agriculture.
  15. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
  16. Questions diverses:
    - a) Carbone bleu: systèmes marins côtiers;
    - b) Autres questions.
  17. Rapport de la session.

### III. Annotations

#### 10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

d) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre

4. *Rappel:* Dans des communications datées des 20 et 24 mai 2011, respectivement, l'Algérie et l'Arabie saoudite ont demandé au secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du SBSTA.

5. *Mesure à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note de l'état des préparatifs engagés par le secrétariat comme suite aux paragraphes 4, 5 et 6 de la décision 7/CMP.6.

#### 15. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

6. *Rappel:* Dans une communication datée du 24 mai 2011, l'Arabie saoudite a demandé au secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du SBSTA. De plus amples renseignements sur ce sujet figurent aux paragraphes 33 à 35 de l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2011/1).

7. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les observations des Parties et des organisations intergouvernementales compétentes figurant dans le document FCCC/SB/2011/MISC.2 et à y donner suite s'il le juge bon.

#### 16. Questions diverses

a) Carbone bleu: systèmes marins côtiers

8. *Rappel:* Dans une communication datée du 23 mai 2011, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du SBSTA une question intitulée «Carbone bleu: systèmes marins côtiers».

9. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à entamer l'examen de ce point et à déterminer les dispositions voulues à prendre à cet effet.

b) Autres questions

10. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.